

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 14

OBJET :

**PRESENTATION
DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
DU TE63**

**(Territoire d'Energie
du Puy-de-Dôme)**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 19/05/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 19/05/2022.

Le Maire,



Pierre METZGER.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

ID : 063-216300210-20220516-2022_022-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/022 du 16 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 mai 2022.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Messieurs David ESPECHE, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

Absente : Madame Isabelle DE ARAUJO ;

Excusés : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Monsieur Julien LACOUR ;

Procurations : de Madame Ludivine FERNANDEZ à Madame Corinne VILLE, de Monsieur Stéphane KIHÉLI à Monsieur Yves CHAMBON, de Madame Alexandra JARRIGE à Madame Agnès JARRIGE, de Madame Christelle REUGE à Madame Christine CHAUVANET, de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Pierre METZGER ;

Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération locale, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de cet établissement.

Monsieur le Maire communique ce rapport aux membres du Conseil Municipal. Le rapport d'activité de l'établissement public de coopération locale, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour l'année 2020, ainsi que son compte administratif ont été présentés aux conseillers, afin d'appréhender l'action menée par cet établissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport qui est aussi disponible en mairie.